Sours 1765 1791 *3 E 380/006*

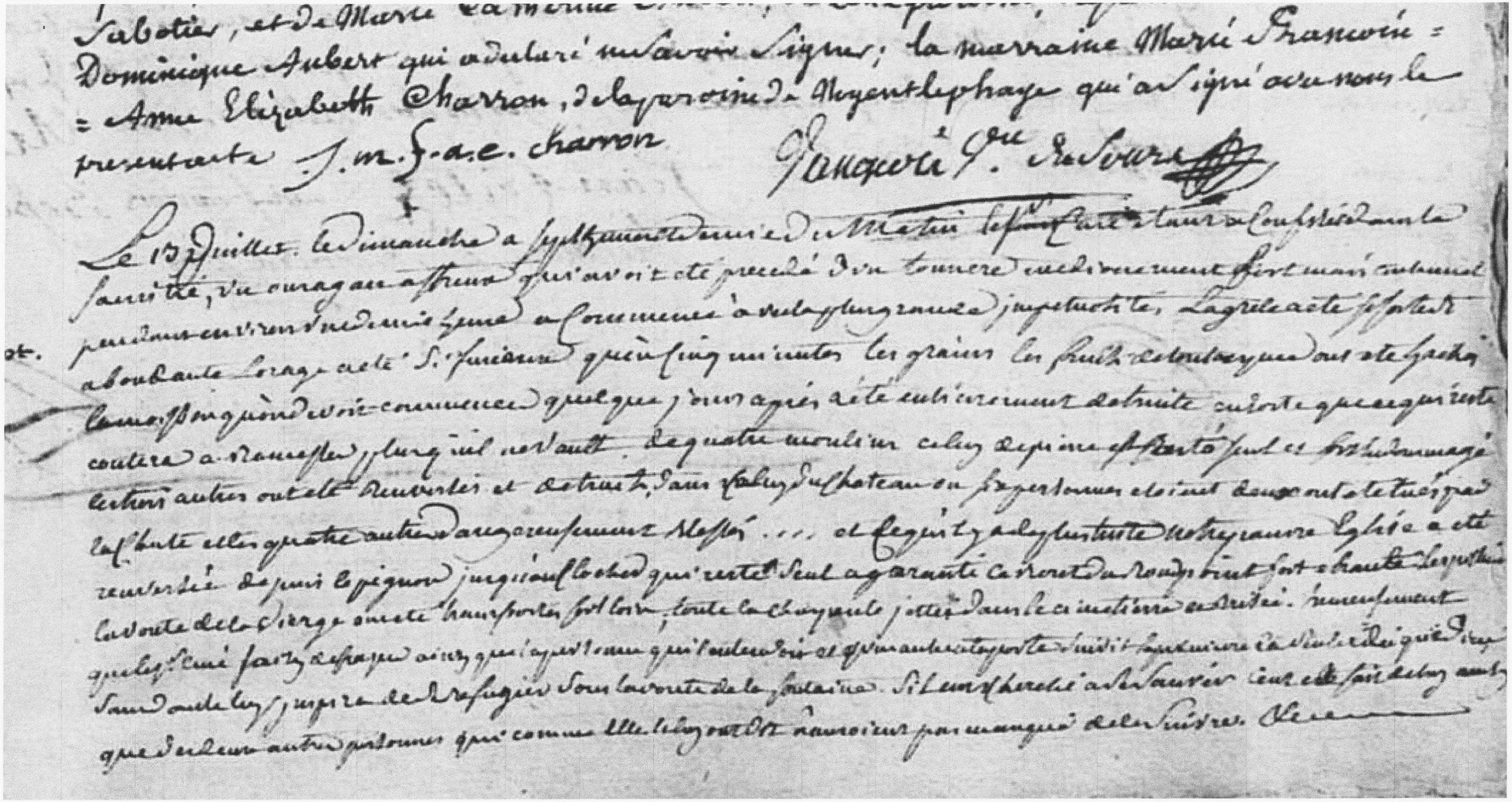

Sabotier, et de Marie [illegible]
Dominique Aubert qui a declaré ne savoir signer; la marraine Marie Françoise =
= Anne Elizabeth Charron, de la paroisse de Nogent le phaye qui a signé avec nous le
presentante J. M. F. A. E. Charron Janquerie Curé de Sours

Le 13 juillet. le dimanche a sept heures et demie du Matin le Sr Curé etant au Confessional dans la
sacristie, un ouragan affreux qui avoit été precedé d'un tonnerre mediocrement fort mais continuel
pendant environ une demie heure a commencé a verser plus grande impetuosité, La grele a été si forte et
abondante l'orage a été si furieux qu'en cinq minutes les grains les fruits de toutes especes ont été hachés
la moisson qu'on devoit commencer quelques jours après a été entierement detruite en sorte que ce qui reste
coutera a ramasser plus qu'il ne vaut. de quatre moulins celuy de [illegible] est resté seul et [illegible]
[illegible] autres ont été renversés et detruits, dans celuy du Chateau ou six personnes etoient deux ont été tuées par
la chute et les quatre autres dangereusement blessés .... et ce qui y a de plus touchant notre pauvre Eglise a été
renversée depuis le pignon jusqu'au clocher qui reste seul a garanti la voute du rond point fort ebranlé [illegible]
la voute de la Vierge ont été transportés fort loin; toute la charpente jettée dans le cimetiere et detruite. heureusement
quelques [illegible] ainsi que [illegible] personnes qui l'entendoient et [illegible]
sans doute les inspira de se refugier sous la voute de la fontaine. Si leur charité a les sauver [illegible]
que d'autres autres personnes qui comme elles l'y ont été n'auroient pas manqué de les suivre. [illegible]

© Archives départementales d\'Eure-et-Loir, droits réservés.